



## Nouvelle signalisation pour deux intersections achalandées

Interdiction de virage à droite au feu rouge lorsque les feux pour piétons sont activés

Magog, le 9 juillet 2024 – Pour améliorer la sécurité des piétons sur son territoire, la Ville de Magog ajoutera cette semaine une nouvelle signalisation à deux intersections achalandées, soit celle des rues Merry et Principale et celle des rues Sherbrooke et Jean-Paul-II. Le virage à droite sur feu rouge sera prochainement interdit lorsque les feux pour piétons seront activés. De nouveaux panneaux lumineux seront mis en place et s'activeront pour aviser les automobilistes des moments où les virages à droite sont interdits. Ces panneaux indicateurs sont les premiers à faire leur apparition à Magog.

Plus précisément, il sera désormais interdit pour les automobilistes de tourner à droite sur le feu rouge lorsque les feux piétons seront allumés, et ce, <u>pendant toute la durée des feux piétons</u>. Cette nouvelle signalisation sera effective uniquement aux deux intersections ciblées, soit aux quatre approches de l'intersection des rues Merry et Principale et sur deux approches de l'intersection des rues Sherbrooke et Jean-Paul-II.

## La sécurité, une priorité

« Ces intersections sont fortement achalandées par plusieurs usagers de la route : piétons, écoliers, cyclistes et automobilistes. Malheureusement, il est fréquent de voir les automobilistes tourner à droite sur le feu rouge à proximité des piétons qui traversent la rue au même moment. Nous avons d'ailleurs reçu des signalements de la part de citoyens sur cet enjeu. Dans un souci d'améliorer la sécurité des piétons, nous avons pris la décision d'ajouter cette signalisation. Il s'agit d'une première pour nous à Magog », explique la mairesse, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier.

- 30 -

## Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens Ville de Magog 819 843-3333, poste 444

